

Communiqué de presse

Faverges-Seythenex reconnue Ville amie des enfants par l'UNICEF

La candidature de la commune au titre de « Ville amie des enfants » a été validée à l'automne 2022. La signature de la convention se tiendra lundi 9 janvier 2023 à 15 heures, en mairie de Faverges, en présence de Adeline Hazan, Présidente d'UNICEF France.

Le titre de « Ville amie des enfants » reconnaît l'engagement et les efforts d'une collectivité pour les enfants et les jeunes à travers ses politiques publiques et la promotion des droits de l'enfant.

Ville amie des enfants

Créé en 2002 par l'UNICEF en collaboration avec l'Association des Maires de France, ce titre est attribué pour un mandat et promeut les droits de l'enfant. Une ville « Amie des enfants » est une ville partenaire de l'UNICEF, qui se distingue par sa volonté de mettre en œuvre des actions en direction des 0-18 ans.

La commune a déposé son dossier de candidature en mars 2022. A l'issue d'un audit qui s'est déroulé fin août, la candidature de la commune a été validée par la commission d'attribution du 13 septembre 2022. Faverges-Seythenex fait ainsi partie des 9% des collectivités en France qui bénéficient de ce titre depuis sa création en 2002.

Devenir « Ville amie des enfants », c'est établir un plan d'action municipal pour 2020-2026 pour l'enfance et la jeunesse, sur la base des recommandations d'UNICEF, en cohérence avec les principes de la Convention internationale des droits de l'enfant :

- Assurer le bien-être de chaque enfant à travers une dynamique publique locale et accompagnant son épanouissement, son respect et son individualité,
- Affirmer sa volonté de lutter contre l'exclusion, contre toute forme de discrimination et d'agir en faveur de l'équité,
- Permettre et proposer un parcours éducatif de qualité à chaque enfant et jeune de son territoire,
- Développer, promouvoir, valoriser et prendre en considération la participation et l'engagement de chaque enfant et jeune,
- Nouer un partenariat avec UNICEF France pour contribuer à sa mission de veille, de sensibilisation et de respect des droits de l'enfant en France et dans le monde.

« Le titre de « Ville amie des enfants » est une reconnaissance des actions engagées par la commune pour les enfants et les jeunes, pour leur éducation, leur santé, leur ouverture au monde. Cela nous permettra de structurer une politique globale, sur l'ensemble de notre territoire, en lien également avec les partenaires de la commune, notamment ceux issus du milieu associatif et éducatif » - Jacques Dalex, Maire de Faverges-Seythenex

Signature de la convention « Ville amie des enfants »
lundi 9 janvier à 15 heures – salon d'honneur de la mairie de Faverges